

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 juin 2022
Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 45

Bilan 2021 : aides à l'installation des agriculteurs

Depuis 2015, afin de soutenir l'agriculture, activité économique majeure sur son territoire, Quimper Bretagne Occidentale accorde 4 000 € aux agriculteurs qui s'installent sur l'agglomération.

En 2021, 9 nouveaux agriculteurs ont obtenu une subvention de 4 000 €, soit un montant global de 36 000 € financé par Quimper Bretagne Occidentale.

L'agriculture constitue un atout économique majeur Quimper Bretagne Occidentale. L'agglomération compte 392 entreprises agricoles, 486 chefs d'entreprises (dont 117 femmes) et 344 salariés agricoles. QBO est un territoire agricole dont la surface agricole utile représente 59 % de la surface totale de l'agglomération.

Les exploitations laitières sont largement prédominantes et représentent 36 % des entreprises agricoles, s'en suivent les élevages hors sol (20%), les grandes cultures et légumes de plein champs (11%), polyculture, polyélevage (9%), le maraichage, horticulture et fruits (8%), bovins viande (8%), ovins et autres herbivores (5%), bovins mixtes : lait et viande (2%), autre (1 %).

Ces activités représentent 119 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Depuis une dizaine d'années, une tendance de fond se dégage quant à la diminution d'installation d'exploitation en élevage laitier, qui reste toutefois la production la plus représentée, au profit du développement d'installations alliant production, transformation et vente directe, et très souvent en agriculture biologique. Cette tendance régionale est particulièrement marquée sur le sud Finistère.

Le Finistère est le 1er département breton en nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique. Sur QBO, 11 % des entreprises agricoles sont en agrobiologie et 54 entreprises agricoles commercialisent régulièrement en circuit court.

Depuis ces dernières années, en moyenne 7 agriculteurs.rices s'installent tous les ans sur l'agglomération.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022 (accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Le secteur de l'agriculture est économiquement puissant mais doit sans cesse s'adapter car il est confronté aux enjeux de la transition écologique, aux crises géopolitiques, aux épidémies, aux attentes de la société ... et intrinsèquement de grands enjeux sont à relever :

- le nombre d'exploitation diminue, les structures s'agrandissent, font travailler de plus en plus de personnes et ont recours à des prestations extérieures. Cela demande aux dirigeants de devenir des vrais managers ;
- l'emploi salarié progresse et avec de plus en plus recours à la main d'œuvre étrangère ;
- l'image parfois négative du grand-public vis-à-vis du secteur agricole et la méconnaissance des potentialités d'emplois salariés en agriculture sont un frein à l'arrivée de candidats ;
- le nombre d'installations s'érode, les départs en retraite sont encore moins compensés que par le passé (1 installation pour 4 départs).

Quimper Bretagne Occidentale a décidé de soutenir l'agriculture sur son territoire en accompagnant les jeunes agriculteurs, créateurs ou repreneurs d'une exploitation. Ce soutien prend la forme d'une aide à l'investissement plafonnée à 4 000 € pour toutes les installations ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisé) par la Chambre d'agriculture.

Les conditions d'attribution de l'aide :

- le siège social de l'exploitation doit être implanté sur l'une des communes de Quimper Bretagne Occidentale ;
- le créateur ou le repreneur doit être cotisant à la mutualité sociale agricole ;
- le créateur ou le repreneur doit être inscrit dans le parcours d'aide à l'installation et ce quel que soit son âge.

De mai 2015 à décembre 2021, 46 jeunes agriculteurs ont été soutenus par la Communauté d'agglomération pour un montant total de subvention de 184 000 €.

Sur 2021, 9 nouveaux agriculteurs ont bénéficié d'une subvention pour un engagement financier global de 36 000 €. Une demande concernait la commune de Briec, deux pour Guengat, une pour Langolen, trois pour Plogonnec, une pour Plonéis et une pour Pluguffan.

Parmi les 8 exploitations soutenues, 2 sont en agriculture biologiques et concernent 4 agricultrices et 5 agriculteurs.

Le conseil communautaire en prend acte.